

Compte-rendu du Conseil d'UFR de physique Séance du 13 décembre 2016

Membres présents :

Collège A : Atef Asnacios, Matteo Cacciari, Simona Mei

Collège B : Raphaël Galicher, Mattias Gonzalez, Melissa Ridel, Cécile Roucelle,

Collège BIATSS : Lucie Bouchu, François-Olivier Lacaille,

Collège étudiants : Tanguy Fardet, Fabrizio Minganti,

Personnalités extérieures : Edouard Kierlik,

Membres représentés : Arache Djannati-Atai (procuration à C. Roucelle), Catherine Jacquard (procuration à L. Bouchu), Léa Jouvin (procuration à F. Minganti), Frédéric Lamy (procuration à T. Fardet), Jaysen Nelayah (procuration à S. Mei), Etienne Parizot (procuration à M. Cacciari), Angela Vasanelli (procuration à A. Asnacios). A 16h15 : L. Bouchu (procuration à M. Gonzalez). A 17h00 : F.O. Lacaille (procuration à R. Galicher)

Invités permanents : Virginie Dudons, François Graner, Vincent Repain, Francis Richard

Invités : Bruno Andreotti, Arnaud Derode

La séance débute à 14h.

Secrétaire de séance : Virginie Dudons

1) Approbation des Comptes rendus des 29/09, 10/10, 21/11 et 29/11

Les membres du conseil approuvent les comptes rendus des séances des 12/07, 29/09, 10/10, 21/11 et 29/11 sous réserve que les modifications demandées soient apportées.

Il est rappelé l'importance de vérifier si le quorum est atteint avant chaque vote pour éviter un éventuel recours.

Vote sur l'approbation des comptes rendus :

POUR : 18

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

2) Résultats de la consultation - Retour RDV avec la Présidence

Matteo Cacciari fait un retour sur le RDV avec la Présidence (Clerici-Villa) organisé à la suite de la consultation.

8 UFR présentes : Maths, Info, LCAO, LAC, GEHS, Physique, EILA, Linguistique

Présentation détaillée de la consultation à la présidence de l'université. La Présidente a pris acte des résultats. Elle s'interroge sur la position des chercheurs, dont une grande fraction n'a pas pris part à la consultation, et répète craindre que, que si la fusion ne s'opère pas, les meilleurs chercheurs pourront partir vers d'autres établissements.

La Présidente prend note également des inquiétudes des BIATSS sur le processus de fusion.

3) Projet Paris-Centre

Arnaud Derode rappelle l'essentiel du projet Paris-Centre qui regroupe une quarantaine de personnes et qui selon lui, serait une perspective de long terme pour la physique à l'échelle Ile de France, avec des laboratoires attractifs et de taille humaine.

Si fusion P5/P7, se pose la question de la survie de la physique sur le long terme. C'est pourquoi, il serait pertinent de rassembler les forces vers Paris-Centre.

Arnaud Derode argumente pour que le CUFR prenne l'attache de Paris 6.

2 verrous :

- La position de Paris 6 sur le projet Paris-Centre est inconnue à ce jour.
- Le transfert du bâtiment Condorcet à Sorbonne Université est une condition à la réussite du Projet Paris Centre.

S'ensuit un long débat et plusieurs échanges sur le projet Paris-Centre et la position du CUFR au regard des résultats de la consultation.

Matteo Cacciari se pose la question de la minorité qui n'a pas voté en faveur, en cas d'adoption du projet Paris-Centre. Une fusion avec P5 aurait pour conséquence un éclatement de l'UFR. Bruno Andreotti pense que SPC peut être un bon regroupement avec des secteurs disciplinaires différents. Il alerte cependant sur les gros déplacements que cela risque d'occasionner pour les BIATSS et que la défense des intérêts des BIATSS doit être incluse dans les négociations.

Tanguy Fardet estime que le conseil doit soutenir le projet Paris-Centre dans la mesure où il a obtenu la majorité relative.

Atef Asnacios demande à la direction de l'UFR d'étudier officiellement cette option. Il pense que c'est à la direction d'explorer les différentes pistes mais pas d'engager.

François Graner pose une question de fond « si la physique est unifiée, doit-on la diviser ? » Selon lui, le résultat de la consultation est clair. Il faut un signal sur l'étude de l'option Paris - Centre. Il propose une association étroite sans que cela nuise aux projets des uns et des autres.

Simona Mei rejoint Atef Asnacios sur la demande d'étudier officiellement l'option Paris-centre. Elle pense qu'il serait souhaitable d'avoir une visibilité des impacts sur les étudiants. Quelle perspective sur le long terme ? Elle ajoute qu'il faut également mener une réflexion au niveau des laboratoires.

Matteo Cacciari représente l'UFR en tant qu'unité et préfère éviter un éclatement. Il répond que les transferts de personnels et de bâtiments à Paris 6, ne semblent pas être la position de la Présidence. Matteo Cacciari pose une question de fond « est-ce- que le rattachement à SPC fera la différence dans le travail des chercheurs et sera un obstacle à la collaboration scientifique et pédagogique avec l'UPMC et l'ENS? ». A son avis, non.

Raphaël Galicher demande des réponses officielles à l'UFR pour suivre la consultation.

Simona Mei propose la mise en place d'un groupe de travail avec les membres du conseil de l'UFR.

Edouard Kierlik reconnaît la cohérence et la prospective du projet Paris-Centre sur le long terme. Cependant sur le court terme, il y a un télescopage des calendriers et des délais trop contraints sur le projet Paris-Centre. Il existe donc une incertitude sur les échéances annoncées et que par ailleurs, il subsiste des incompréhensions dans le document qui a été rédigé sur le projet Paris-Centre.

Arnaud Derode répond effectivement que le document a été fait dans l'urgence et qu'il mérite des ajustements.

Tanguy Fardet demande au conseil jusqu'où doit-on aller pour explorer le projet Paris-Centre et pour ceux qui travaillent sur celui-ci, d'être mandatés officiellement afin d'être légitimes vis-à-vis des interlocuteurs contactés.

Matteo Cacciari répond qu'une composante est insérée dans une structure et se doit de discuter avec la structure. Pour la physique, il souhaite une université forte. Paris 7 seule ne l'est pas à son avis. Il pense que la fusion Paris-Centre est peu claire sur sa faisabilité et que l'on risque un éclatement de l'UFR.

Matteo Cacciari donne son accord de principe sur la mise en place d'un groupe de travail à condition qu'il y ait une continuité dans les débats et les échanges. Par ailleurs, il pense que sur le transfert de la masse salariale et les bâtiments, seuls les Présidents d'université peuvent se parler entre eux. Il précise qu'il souhaite que l'UFR adopte une position adéquate dans le dialogue engagé avec la Présidente, de manière à ce que cela ne soit pas nuisible à la physique.

Fabrizio Minganti interroge le conseil sur la faisabilité du projet ?

Arnaud Derode répond sur la faisabilité mais précise que cela ne veut pas dire qu'il se fera. Il évoque quelques évolutions législatives sur l'introduction de dispositions sur l'assouplissement des rapprochements d'université.

Raphaël Galicher demande qui a rencontré qui et ce qui s'est dit ?

Arnaud Derode répond qu'ils ont été reçus au Ministère et au CGI (commissariat général de l'investissement) avant l'été.

Matteo Cacciari rappelle le calendrier :

- Vote le 16/12. Si vote positif en février /mars = dépôt dossier IDEX en mai/juin, puis réexamen début 2018 avec IDEX probatoire Sorbonne Universités et Paris-Saclay.
- Mars 2018 : élection P7
- Juin 2018 : élection du nouveau CA - vote ou non des fusions

Il précise qu'il y a un télescopage avec les évaluations HCERES.

Simona Mei demande un document actant les décisions prises en CUFR, votées en CUFR pour dialoguer avec Paris 6. Matteo Cacciari réitère qu'un dialogue direct entre l'UFR de physique et l'établissement Paris 6 est difficilement envisageable.

Cécile Roucelle interroge le conseil d'UFR et demande si l'on veut se rapprocher avec Paris 6 ? Comment ? Et quelles sont les limites ?

A la question « que fait-on ? » Edouard Kierlik répond sur la possibilité d'un diplôme de Master unique de physique P6/P7 (master co-accredité), mais aussi le projet SESAME pour la microscopie électronique P6/P7 qui sont des sujets très concrets.

Matteo Cacciari rappelle que le nombre de volets scientifiques considérés pourra être élargi, jusqu'à arriver éventuellement à la construction d'une graduate school (Master-doctorat-labos) avec P6 dans le cadre du PIA3, si l'évolution politique y est favorable

Atef Asnacios pense qu'il faut réfléchir à tous les rapprochements possibles pour maintenir la cohérence déjà existante et une pérennité.

Départ de Lucie Bouchu à 16h15 qui donne procuration à Mattias Gonzalez.

Raphaël Galicher propose que le conseil rédige une motion.

Arnaud Derode demande au conseil si sa présence est utile où s'il doit quitter la salle, car il ne se sent pas légitime pour participer à la rédaction de cette motion. Les membres du conseil se prononcent favorablement à son maintien dans la salle.

Vote sur l'adoption de la motion :

Les résultats de la consultation de l'UFR de physique de Paris Diderot (14-15 novembre 2016) ont montré une majorité de plusieurs collègues en faveur du rapprochement avec l'UFR de physique de l'UPMC. De fait, depuis des années, il existe de nombreux projets pédagogiques et de recherche entre ces UFR.

Quelles que soient les futures évolutions structurelles de ces établissements, le CUFR souhaite intensifier ces collaborations afin de construire un paysage cohérent de la physique à Paris. Il mandatera un groupe de travail pour étudier ce rapprochement dans le cadre de projets cohésifs pédagogiques et de recherche.

POUR : 18

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Départ de François-Olivier Lacaille qui donne procuration à Raphaël Galicher.

4) Comité de sélection (point d'informations François Graner)

1^{er} point : Comité de sélection

- Faire remonter avant le 14/12/2016 des propositions de noms pour le comité de sélection.
- Le CS du 09/01/2017 et le CUFR du 10/01/2017 entérineront la liste définitive.
- Le CS doit faire remonter au conseil académique une proposition avant le 13/01/2017.

François Graner précise que Paris 7 encourage à varier les modalités de sélection mais sur le poste de PR 49.3, il s'agira de modalités classiques.

2^{ème} point : Ecole universitaire de recherche

Appel d'offre en janvier 2017 auquel il faudra répondre très vite.

3^{ème} point : Tutelles

Le CS va engager une réflexion sur la politique scientifique en janvier avec les directeurs des laboratoires, notamment dans le cadre de l'évaluation HCERES.

François Graner alerte sur les délais très courts et le calendrier très serré.

La séance est levée à 17h20.